

CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

MAI 2021

COVID 19 : RAPPEL > le port du masque est obligatoire dans tout le Département.

COVID 19 – SE FAIRE VACCINER, C’EST SE PROTEGER

Depuis le vendredi 16 avril 2021, la vaccination est ouverte à l’ensemble des personnes de plus de 60 ans.

La CAPSO, en lien avec les services de l’Etat et les communes, ont mis en place un recensement de la population âgée de plus de 60 ans dans le cadre de la vaccination contre la COVID 19.

Si vous souhaitez vous faire vacciner, la CAPSO se chargera de vous programmer un rendez-vous au Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer (à Helfaut) ou à la Clinique de Saint-Omer/Blendecques (dans les prochaines semaines).

Si vous avez plus de 60 ans et que vous souhaitez vous faire vacciner, vous pouvez vous rendre en Mairie afin de remplir le document d’inscription.

PROGRAMME DU 8 MAI

11h00 : dépôt de gerbe au Monument aux morts

En raison des conditions sanitaires mises en place à la date d’impression, le nombre de participant à la commémoration est limité.

RESERVATION CANTINE SCOLAIRE

A partir de la rentrée de **Septembre 2021**, les tickets de cantine et de garderie se feront en ligne. Le paiement pourra se faire directement sur internet. Les tickets de cantine ne seront pas remboursables. Merci d’en tenir compte lors de vos prochains achats de tickets en mairie.

Un document a été remis à chaque famille, si jamais vous ne l’avez pas eu veuillez-vous rapprocher de la Mairie. Ce document est à rendre à la Mairie ou dans la boîte aux lettres CANTINE GARDERIE de l’ECOLE pour le **10 mai** !

BIBLIOTHEQUE

Les horaires d’ouverture : le mercredi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 15h30 à 17h30.
La bibliothèque sera fermée exceptionnellement le vendredi 14 mai.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée le vendredi 14 mai, le mercredi 19 mai et le jeudi 20 mai.

SOIREE PETANQUE

Dès que le couvre-feu sera levé, une soirée pétanque est prévue le vendredi soir.
Préparez votre matériel !

APPEL AU CIVISME

Avec les beaux jours, les petites balades seront appréciées dans le village, afin de respecter notre environnement une poubelle sera installée au bout du Chemin de la Place.
Merci pour votre civisme.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Elles auront lieu le **dimanche 20 juin** et le **dimanche 27 juin**.

Rappel : une pièce d'identité avec photographie est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir voter.

ATTENTION : afin d'éviter toute erreur au moment du vote et dans le but de sécuriser juridiquement ces élections, l'organisation d'un double scrutin rend nécessaire le dédoublement du bureau de vote. **Pour ces raisons, le bureau de vote se trouvera EXCEPTIONNELLEMENT à la salle polyvalente.**

Le dépouillement aura lieu au même endroit.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

- ✓ Inscription volontaire : Vous avez **jusqu'au vendredi 14 mai** pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour cela vous pouvez soit vous inscrire en ligne sur le site servicepublic.fr, soit vous rendre en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

- ✓ Jeunes de 18 ans : vous entrez dans le cadre de l'inscription d'office, l'inscription est donc automatique (vérifier juste auprès de la Mairie que votre inscription est bien prise en compte).

VOTE PAR PROCURATION

En cas d'absence pensez au vote par procuration. **NOUVEAUTE** : depuis le 6 avril 2021 il existe un nouveau dispositif de procuration en ligne :

- 1 - Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité sur le site : maprocuration.gouv.fr
- 2 - Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité.
- 3 - Vous êtes informé par courrier dès que votre mairie a validé votre procuration.

AVIS AUX VOLONTAIRES

Dans le cadre des prochaines élections, la commune a besoin de votre participation pour le bon déroulement des opérations. Nous avons besoin d'assesseurs pour tenir le bureau de vote, ainsi que de scrutateurs pour le dépouillement.

Si vous êtes volontaires n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

ELAGAGE, ECHARDONNAGE ET NETTOYAGE DES CANIVEAUX

- ✓ L'échardonnage est **obligatoire avant le 14 Juillet**.

Nous souhaitons qu'un effort soit fait en ce qui concerne l'élagage des haies, en particulier celles qui débordent sur les trottoirs et gênent la circulation des piétons ou la visibilité des automobilistes.

- ✓ Pour les caniveaux, le règlement sanitaire départemental dit que chaque riverain est responsable de la partie de trottoir située devant son habitation, ne jetez pas les poussières ni dans le regard avaloir ni sur le trottoir du voisin et encore moins dans les fossés....
- ✓ Par la même occasion, il convient de ne pas stocker dans votre propriété, des déchets végétaux susceptibles, à l'état de putréfaction, d'incommoder le voisinage ni de les déposer sur des parcelles contiguës, ni dans les fossés ; la déchetterie est à votre disposition.